

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.2.1.2

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :
03/03/2023

ABSENTS EXCUSES

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP)

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-12, L.2122-22 et L.5211-1 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 en date du 17 juillet 2020, relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

VU les statuts de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) en date du 23 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT le montant annuel de la cotisation fixé dans les statuts de l'AFCDP ;

DÉCIDE

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP), au titre de l'année 2023, pour un montant annuel de 450€ TTC,

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, ainsi que, de signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50140-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/23

Publication ou notification : 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional